

AVIS

À compter du 17 septembre 2019, nous passerons à un système de demande en ligne.

Lors de cette transition, des pannes de service pourront avoir lieu lorsque le nouveau système s'établit. Veuillez continuer à vérifier notre site Web.

Ce système modernisé nous permettra d'offrir une approche plus sûre et plus efficace de la gestion des demandes d'immigration dans le cadre du Programme des candidats des provinces et du Programme pilote d'immigration de l'Atlantique.

Seules les demandes papier portant un cachet de la poste d'avant le 1 septembre 2019 seront acceptées. Les demandes en format papier ne seront plus disponibles à partir du 1 septembre 2019. Toute demande papier reçue après le 1 septembre 2019 :

- ne sera pas traitée;
- sera retournée à l'auteur de la demande, accompagnée des frais applicables versés;
- entraînera l'envoi d'un avis à l'auteur pour lui dire que la demande doit être soumise en ligne.

Les clients actuels qui n'ont pas encore reçu de décision au sujet de leur dossier seront contactés par courriel avec des instructions pour accéder au nouveau système en ligne.

Veuillez continuer de consulter le site www.bienvenueb.ca pour les dernières mises à jour sur le lancement du nouveau système et pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande dans le cadre des programmes d'immigration du Nouveau-Brunswick.